



# DOD - La CFE-CGC signe l'accord

**Pour les représentants CFE-CGC, toute augmentation du pouvoir d'achat des salariés est primordiale. C'est pourquoi nous signons l'« accord expérimental sur l'incitation au développement des revenus ancillaires en escales ».**

Pourquoi ?

Pour valoriser la réalisation des **ventes annexes en aéroport :**

- ✓ Surclassements
- ✓ Sièges payants
- ✓ Accès salon

Et Combien ?

**Sur la part collective**, dès le seuil de déclenchement de chaque escale atteint, un pourcentage du chiffre d'affaires total réalisé est partagé entre les salariés éligibles

**Sur la part individuelle**, 50 € bruts versés par trimestre aux 10% de salariés ayant réalisé le chiffre d'affaires le plus important dans chaque service

Pour qui ?

**Tous les agents/techniciens, RO, AMDE et CEP des Services Client :**

- Pôles clients
- Salons
- Multiculturel
- La Première
- BO client CDG

Comment ?

**Un calcul trimestriel** par escale :

- ✓ **Une part collective** proportionnelle aux vacances réalisées
- ✓ **Une part individuelle** uniforme

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC



Adhésion ;-)

**CFE-CGC Air France**

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France  
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

